

LE CHARDONNET



“Tout ce qui est catholique est nôtre”

Louis Veillot



Eh, François !

Ce 4 février, le quartier du Vatican se réveillait tapissé d'affiches interpellant le pape : « Eh, François ! tu as mis sous tutelle des Congrégations, limogé des prêtres, décapité l'Ordre de Malte et les Franciscains de l'Immaculée, tu as ignoré des cardinaux... Mais où est ta miséricorde ? »

Un vent de révolte se lève donc contre le pape François. C'est que son ultra progressisme quasi dictatorial n'en est pas à sa première victime. Du jeune ordre des Franciscains de l'Immaculée, pourtant florissant, il ne reste plus rien, de par la volonté personnelle du pape. En cause, la remise en question du concile Vatican II par lesdits franciscains. Un évêque philippin vient-il à recueillir quelques-uns d'entre eux ? Il est aussitôt relevé de sa charge par le pape François.

Autre exemple, celui du cardinal Burke. Après avoir été démis de la Signature apostolique et relégué comme aumônier de l'Ordre de Malte, le voici à nouveau relevé *de facto* de cette fonction. En cause, l'opposition du cardinal à *Amoris laetitia*, ouvrant aux divorcés remariés l'accès à la communion eucharistique. Quant à l'Ordre de Malte, lui aussi jugé trop conservateur, le pape a nommé le très progressiste

Mgr Becciu pour assurer son « renouveau spirituel ».

Tandis qu'en ses décisions disciplinaires il anéantit toute opposition, le pape François continue sa révolution doctrinale. Après la communion aux divorcés remariés, c'est maintenant l'ordination des femmes que la subversive revue jésuite *Civiltà Cattolica* avance, avec les applaudissements du pape.

Ce même pape, dit-on, voudrait du bien à la Tradition – entendez la FSSPX et les communautés amies. Son amour des périphéries le disposerait à accorder une prélatrice personnelle. Certains, en mal de reconnaissance, se réjouissent de l'aubaine tandis que d'autres s'inquiètent, à raison même du peu de confiance que l'on peut accorder à ce pape. Et si la question était mal posée ?

Ainsi que le rappelle Aristote, si les hommes s'unissent, c'est en vue d'unir leurs efforts pour l'obtention d'une fin commune. D'un point de vue surnaturel, la première question est donc de savoir si, oui ou non, nous poursuivons avec la Rome d'aujourd'hui la même fin, si nous avons la même foi en Notre Seigneur Jésus-Christ unique rédempteur, si nous avons la même foi en

l'Église catholique, hors de laquelle il ne peut y avoir de salut. Il est hélas à craindre que non.

Aussi, loin de toute pasquinade, il serait indispensable d'interpeller le pape François sur le contenu de sa foi, avant même de s'interroger sur l'opportunité prudentielle d'une reconnaissance canonique. Car il ne peut relever de la volonté divine de mettre son salut éternel dans la dépendance de quelqu'un qui ne professe pas la foi catholique. Établir une unité légale sans unité réelle serait d'ailleurs un contresens. Sans doute était-ce cela que Mgr Lefebvre avait en vue lorsqu'après les sacres, il s'exprimait dans la revue *Fideliter* : « Si je vis encore un peu et en supposant que d'ici à un certain temps Rome fasse un appel [...] Je poserais la question au plan doctrinal : “Est-ce que vous êtes d'accord avec les grandes encycliques de tous les papes qui vous ont précédés ? Est-ce que vous êtes d'accord avec *Quanta Cura* de Pie IX, *Immortale Dei*, et *Libertas* de Léon XIII, *Pascendi* de Pie X, *Quas Primas* de Pie XI, *Humani generis* de Pie XII ? Est-ce que vous êtes en pleine communion avec ces papes et avec leurs affirmations ? [...] Les positions seraient ainsi plus claires. »

Abbé P. de LA ROCQUE

SOMMAIRE

PAGE 1 - Éditorial

Par M. l'abbé Patrick de La Rocque

PAGE 2 - Mon concile, ma nouvelle messe... et ton argent !

Par l'abbé Jean-Pierre Boubée

PAGE 4 - Une étrange ouverture : la compagnie de François

Par l'abbé Gabriel Billecocq

PAGE 6 - Grandeur et fidélité

Par l'abbé Philippe Bourrat

PAGE 7 - Histoire de Saint-Nicolas (4)

Par Vincent Ossadzow

PAGE 10 - Témoignage d'un converti

PAGE 12 - Activités de la paroisse

Mon concile, ma nouvelle messe... ... et ton argent !

Par l'abbé Jean-Pierre Boubée

« *Franciscains de l'Immaculée* » ? Peut-être ce nom évoque-t-il quelque événement, si vous suivez tant soit peu les informations religieuses.

Fondée en 1970 par le Père Stefano Maria Manelli, à Frigento, la congrégation connut aussitôt un essor considérable. C'est un fait remarquable en cette période de pénurie de vocations. Plusieurs centaines de religieux, et plus de 50 maisons dans le monde entier en quelques années.

La spiritualité est classique, mais austère : cet institut se caractérise par sa volonté de vivre la règle de saint François d'Assise selon un esprit marial encore plus accentué, à l'exemple de Maximilien-Marie Kolbe. Un vœu s'ajoute aux trois vœux habituels pour s'engager à promouvoir le règne de l'Immaculée co-rédemptrice.

La congrégation aurait pu continuer à profiter de cet élan porteur : élevée au statut de « Droit pontifical » en 1998, elle s'est vue confier la pastorale de Sainte-Marie-Majeure. On reconnaît les frères à leur scapulaire bleu cendré avec une médaille de l'Immaculée Conception sur la poitrine.

En 2007, profitant du *Motu proprio Summorum Pontificum* de Benoît XVI, la congrégation décide de privilégier désormais la forme dite « extraordinaire » de la messe - messe tridentine - puisque, apparemment, son usage est totalement libre.

Comprenant plus en profondeur la crise de l'Église, les franciscains profitent des discussions doctrinales entre la Fraternité Saint-Pie X et des théologiens romains (2009 – 2011) pour organiser des conférences sur les difficultés soulevées par Vatican II. Leur maison d'édition est d'ailleurs un bon moyen de diffuser cette remise en cause. Par ce fait, ils ont touché à la « vache sacrée ».



Les Franciscains de d'Immaculée

On est encore sous le règne de Benoît XVI. Il ne faudrait pas que ceux qui veulent profiter d'une paix canonique s'arrogent le droit de discuter de ce sujet ! Il est parfaitement notoire que les « fraternités » ou « congrégations » qu'on présente comme des substituts à la Fraternité Saint-Pie X achètent leur existence « en règle » par leur silence, ou leur connivence sur Vatican II et les méfaits intrinsèques de la nouvelle messe. Les membres l'affirment eux-mêmes.

Chez les franciscains, dès 2012, des visites canoniques commencent. En 2013, le pape François leur impose de façon unilatérale le retour à la célébration exclusive du *novus ordo missæ*. Il projette une révision du « charisme de la Congrégation ». Avec l'appui du *Corriere della Sera*, une violente campagne tente une série de calomnies

contre le supérieur : elles n'ont pu aboutir, car toutes les enquêtes furent vaines.

En juillet 2013, la Congrégation se voit imposer un commissaire pontifical Fidenzio Volpi, capucin. Celui-ci est condamné par un tribunal civil à 20 000 € de dommages et intérêts à la famille Manelli qu'il avait accusée injustement de détournement des biens de la congrégation. Mais il aura eu le temps d'exiger la fermeture du premier couvent dans le Bénévent. Il meurt brusquement en 2015. Il est remplacé par trois commissaires, cette fois. Pendant ce temps, plusieurs maisons sont fermées de force, dont celles de formation.

Avant de mourir, le Vicaire apostolique Volpi eut le temps de venir à la conférence des évêques italiens — on ne sait à quel titre — pour préciser



Fidenzio Volpi et le pape François

qu'aucun évêque ne devait donner d'incardination à des membres de l'ordre. Cette injonction fut ensuite notifiée par écrit à chaque évêque.

À ce jour, aucun motif n'a été donné à cette mise sous tutelle forcée alors que, lorsque le fondateur des Légionnaires du Christ fut convaincu de vie double et scandaleuse, la lumière fut faite. De fortes présomptions laissent à penser que les réserves émises sur Vatican II ne sont pas étrangères à cet acharnement.

Indirectement, le frère franciscain, et évêque José Rodriguez Carballo, le laisse entendre. Il est secrétaire de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique quand, en mai 2015, lors d'une conférence des religieux de Catalogne, il précise : « Pour les religieux, le Concile est un point non-négociable. » Quiconque voit les « réformes » de Vatican II comme étant les maux affectant la vie religieuse « nie la présence du Saint-Esprit dans l'Église ».

« Plusieurs instituts » donnent une formation « non seulement pré-conciliaire, mais une formation anti-conciliaire » à leurs séminaristes. « Ceci n'est pas permis, c'est-à-dire, de se tenir hors de l'histoire. »

La mise sous tutelle a été étendue à la branche féminine, qui le vit très mal. Le décret émanant du pape est sans appel : il a tenu à le signer de sa main afin que ne soit possible aucun recours

au tribunal suprême de la Signature apostolique.

Se profile alors un risque profond de scission, comme il était à prévoir.

Quant au père Stefano Manelli, âgé de 83 ans, il est obligé de vivre comme dans une sorte de clôture dont il ne peut sortir sous peine d'excommunication. Comme il faudra bien en venir à des élections en bonne et due forme, les autorités romaines craignent de voir

émerger des religieux favorables au fondateur dans ce dossier vide de toute accusation plausible.

Il y a quelques jours, Marco Tosatti, journaliste à *la Stampa* écrivait que le Père est sommé d'annoncer qu'il se soumettra à toutes décisions, et qu'il exhortera ses frères et sœurs à faire de même, sans même en connaître le contenu ! Il devrait s'engager à ne faire aucun commentaire et à n'avoir aucun lien avec les siens.

Au royaume du mal, rien n'est pur : on lui demande, en outre, de remettre le patrimoine économique de l'Institut qui est aux mains de diverses associations !

La fin de l'année de la Miséricorde a donc bien sonné. Il demeure des péchés condamnables et irrémédiables pour les chefs de l'Église : attaquer leur cher concile et la nouvelle messe. La chasse aux sorcières n'est pas finie.

On retrouve sans cesse le triptyque du terrorisme post-conciliaire : « Abandonnez vos idées sur Vatican II, sur l'ancienne messe... et, au passage, laissez-nous votre argent et vos biens ! » ●

Conférences du lundi de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

lundi 6 mars 2017, 19 h 30 : *La divine comédie : au purgatoire avec Dante*, par M. Alain LANAVÈRE

lundi 20 mars 2017, 19 h 30 : Cycle : Les enseignements pontificaux (4) : *Æterni patris et la philosophie chrétienne*, par M. l'abbé François-Marie CHAUTARD

lundi 27 mars 2017, 19 h 30 : Cycle : Les enseignements pontificaux (5) : *Divini illius magistri et l'éducation chrétienne*, par M. l'abbé Philippe BOURRAT

lundi 3 avril 2017, 19 h 30 : *Le divorce d'Henry VIII : une erreur des papes ?* par M. l'abbé Denis PUGA

21 rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS - (métro : Sèvres-Babylone ou St-Sulpice)
Entrée : 7 € (étudiants : 3,50 €) - tél : 01 42 22 00 26 - www.iuspx.fr

Une étrange ouverture : la compagnie de François

Par l'abbé Gabriel Billecocq

La Civiltà Cattolica est une revue bimensuelle fondée à Naples en 1850. Tenu par les jésuites, le journal est très vite transféré à Rome. Il se met alors au service du pape et devient l'interprète fidèle des idées du Saint-Siège. Toujours relu par la Secrétairerie d'État, il n'est pas faux de dire que cette revue est le porte-parole semi-officiel du Vatican. Le pape François l'a rappelé récemment disant aux rédacteurs que leur lien avec le pape « a toujours été un trait essentiel de [leur] travail ». Le rédacteur en chef actuel est Antonio Spadaro.

En mai 2016, le pape François, recevant une centaine de supérieures de congrégations religieuses avait eu ces paroles audacieuses à propos du diaconat des femmes : « Cela ferait du bien à l'Église de clarifier ce point. Je parlerai pour qu'on fasse quelque chose dans ce genre ». À la suite de quoi, le 2 août de la même année, il avait mis en place une commission pour étudier la place du diaconat féminin.

Cependant, au sujet du sacerdoce, il avait tenu deux propos très clairs : « Le sacerdoce réservé aux hommes est une question qui ne se discute pas » (*Evangelii gaudium*).

De même, le 2 novembre 2016, dans l'avion qui la ramenait de Suède, il avait affirmé : « Sur l'ordination des femmes, saint Jean-Paul II a été clair, il a eu le dernier mot et ça reste d'actualité ».

Malgré ces paroles fermes, l'une des dernières livraisons de la *Civiltà cattolica* ne manquait pas d'audace. Écrit par le vice directeur de la revue, le père Giancarlo Pani, l'article n'entend pas prêcher pour l'ordination des femmes, puisqu'il semble même en réaffirmer l'impossibilité d'après les textes suscités.

Mais que l'on juge sur pièce les propos qui y sont tenus. « Cette question ne tient pas compte des développements qu'ont connus, au cours du XXI^e siècle, la présence et le rôle des femmes dans la famille et dans la société. Il s'agit de dignité, de responsabilité et de participation ecclésiale. »



Antonio Spadaro

« On ne peut pas nier le fait historique de l'exclusion des femmes du sacerdoce [...]. Cependant, déjà en 1948 [...] le P. Congar faisait remarquer que l'absence d'un fait ne constituait pas un critère décisif pour pouvoir conclure avec prudence et dans tous les cas que l'Église ne peut pas le faire et ne le fera jamais. »

« Cela n'aurait pas de sens de soutenir que l'Église devrait changer uniquement parce que les temps ont changé mais il n'en demeure néanmoins pas vrai qu'une doctrine proposée par l'Église doit être comprise par l'intelligence croyante. [...] De nombreux catholiques peinent à comprendre les raisons de ce choix qui, pas que pour

des expressions d'autorité, semblent être synonymes d'autoritarisme. Il y a aujourd'hui un malaise entre ceux qui ne réussissent pas à comprendre comment l'exclusion de la femme du ministère de l'Église peut coexister avec l'affirmation et la valorisation de son égale dignité... »

Ce qui est effarant dans ce texte, c'est la juxtaposition, d'une part, de l'affirmation que la question du sacerdoce des femmes est déjà tranchée, et, d'autre part, que les raisons qui tranchent cette question n'en sont pas et tombent toutes. Qu'il s'agisse des raisons naturelles ou surnaturelles, en fin de compte, il faut admettre, disent-ils, que, d'une part, la nature a

changé puisque la société a changé et que, d'autre part, l'Église a fait preuve d'autoritarisme et partant d'incompréhensibilité. Autant dire donc que l'on ne voit plus pourquoi aujourd'hui les femmes se verraient refuser l'accès au sacerdoce... L'article a ainsi détruit toutes les raisons qui empêchaient l'ouverture au sacerdoce féminin.

Quelques jours plus tard, le 9 février 2017, le pape François recevait en audience le collège des rédacteurs de la revue *Civiltà Cattolica* à l'occasion du 4 000^e numéro à paraître. La bonne occasion de mettre les points sur les « i »...

Voici pourtant ce que les auditeurs ont pu entendre... « Restez en pleine mer. Le catholique ne doit pas rechercher le refuge des ports sûrs. Vous, jésuites, évitez de vous agripper à des certitudes et des sécurités. »

« Sommes-nous audacieux ? Ou bien sommes-nous médiocres et nous contentons-nous de réflexions de laboratoire ? Vous devez être des écrivains et des journalistes à la pensée incomplète, c'est-à-dire ouverte et non pas fermée et rigide. La pensée rigide n'est pas divine. Celui qui a de l'imagination n'est pas rigide. Il est en mesure d'ouvrir des visions amples même dans des espaces restreints. »

Inutile de citer davantage : tout le discours a cette même saveur. Certes, ces phrases pourraient être interprétées en un sens favorable. Mais il y a un contexte : celui de la revue aux idées plus qu'audacieuses et celui d'un monde dont le relativisme ne cesse de le faire s'écrouler.

On aurait attendu d'autres paroles de la part du pape. Ou plutôt on aurait aimé entendre des paroles de pape... tout simplement. Le pape François ne pèche pas simplement par omission en ne rappelant plus la doctrine certaine de la foi, celle qui mène les âmes au Ciel. Il pèche par commission en encourageant positivement à la destruction de la foi. Et l'on est bien obligé de se rendre compte que tout ce qui passe entre ses mains est détruit... ●

Conférences de Carême



Le Saint Sacrifice de la Messe et la Vie Intérieure

Par M. l'abbé Laurençon

Dimanche 5 mars (1^{er} dimanche de Carême)

Le sacrifice de la messe dans la vie intérieure

Dimanche 12 mars (2^e dimanche de Carême)

L'adoration

Dimanche 19 mars (3^e dimanche de Carême)

La réparation

Dimanche 26 mars (4^e dimanche de Carême)

La supplication

Dimanche 2 avril (1^{er} dimanche de la Passion)

L'action de grâces

Dimanche 9 mars (2^e dimanche de la Passion, dimanche des Rameaux)

Le sacrifice de la vie en préparation à la mort

Grandeur et fidélité

Par l'abbé Philippe Bourrat

La congrégation des Dominicaines enseignantes du Saint-Nom-de-Jésus a été fondée en 1800 et affiliée officiellement à l'ordre de saint Dominique, en 1885. Lorsque la crise de l'Église s'accroît dans le prolongement du concile Vatican II, cet institut de religieuses enseignantes se démarque des autres fondations. La question s'était d'abord posée pour elles d'actualiser leurs statuts, sous l'impulsion du pape Pie XII – ce qui se fera en 1953, avec l'aide précieuse du père Calmel.

Après le concile qui prône l'ouverture au monde, le libéralisme et la nouveauté à tout prix, il leur faut désormais rester fidèles à ces mêmes statuts, à la messe traditionnelle, au catéchisme catholique, aux écoles sans contrat avec l'État, pour respecter la spécificité de leur mission d'éducation, les engagements de leur baptême et de leurs vœux religieux. Or, la plupart des congrégations religieuses capitulèrent devant les injonctions, les intimidations de l'épiscopat et les menaces canoniques qui les forcèrent à se mettre au goût du jour moderniste. Chez les dominicaines enseignantes en revanche, deux figures de femmes fortes (Proverbes XXXI), manifestement éclairées et fortifiées par la grâce, ont su maintenir le cap de la foi catholique et de l'obéissance à Dieu plutôt qu'aux hommes : Mère Hélène Jamet et Mère Anne-Marie Simoulin. La première fut supérieure générale de 1948 à 1954 et sut adapter et bonifier les statuts de la congrégation, malgré la contestation d'une petite minorité de religieuses. La seconde fut élue en 1967 et dirigea l'institut durant la tempête que celle-ci traversa en raison des nouveautés conciliaires, jusqu'à ce qu'elle soit démise par Rome, ce qui aboutit à une scission, nécessitée par la préservation de la foi.

C'est l'histoire héroïque et tragique de cette période que retrace avec clarté sœur Alice-Marie, elle-même religieuse de la congrégation de Fanjeaux.

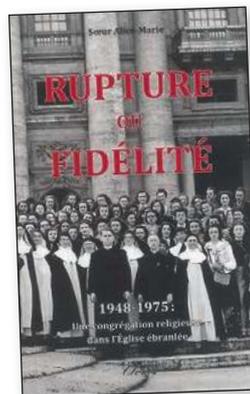
Au travers de l'exposé et de l'analyse historiques de cette congrégation, c'est toute l'histoire de la Tradition depuis Vatican II qui se reflète dans le

choix crucial imposé aux religieuses : ou bien rester dans les structures officielles de l'Église et accepter, au nom d'une obéissance mal comprise envers les évêques, les nouveautés liturgiques, doctrinales, scolaires (contrats avec l'État, mixité dans l'éducation, nouveaux catéchismes modernistes) et perdre, à terme, comme beaucoup, la foi, la fidélité aux vœux de religion, le véritable esprit catholique dans l'éducation ; ou bien paraître désober aux autorités et maintenir coûte que coûte, préserver et transmettre le trésor de la foi, de la messe traditionnelle, du catéchisme vraiment catholique, des statuts de la congrégation qui diffusent un esprit surnaturel et des principes que rappelaient naguère Pie XI dans son encyclique *Divini illius magistri* sur l'éducation (1929) ou Pie XII sur la vie consacrée (1950).

Le choix courageux de Mère Anne-Marie Simoulin se paya au prix fort. Elle fut accusée d'entêtement, d'attitude « schismatique », « d'intégrisme » etc. Puis elle fut démise de ses fonctions. Autant d'insultes et d'étiquettes infamantes, destinées à marquer les esprits peu éclairés, qui évitent à leurs auteurs de répondre sur le fond aux questions doctrinales soulevées. On retrouvera de la part des autorités romaines et de l'épiscopat français la même attitude autoritariste et peu respectueuse du droit canonique, quelque temps après, à l'encontre de Mgr Lefebvre, lequel avait d'ailleurs approuvé l'engagement et les décisions ultimes prises par Mère Anne-Marie Simoulin.

Ces pages d'histoire religieuse sont émaillées de magnifiques textes, véritables professions de foi et analyses de la crise, adressées par les

protagonistes à leurs juges iniques ou supérieurs complices, qui méritent d'être lues et méditées, aujourd'hui encore, puisque l'alignement des congrégations traditionnelles sur la ligne libérale du concile Vatican II est manifestement encore à l'ordre du jour. ●



Rupture ou fidélité 1948-1975 : une congrégation religieuse dans l'Église ébranlée
Sœur Alice-Marie
Clovis - 2016
384 pages
24 €

Horaire des messes

Dimanche

- 8h00 : Messe lue
- 9h00 : Messe chantée grégorienne
- 10h30 : Grand-messe paroissiale
- 12h15 : Messe lue avec orgue
- 16h30 : Chapelet
- 17h00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement
- 18h30 : Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse à 7h45, 12h15 et 18h30. La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1^{ère} et 2^e classe.

Histoire de Saint-Nicolas (4)

L'occupation du 27 février 1977 (deuxième partie)

Par Vincent Ossadzow

La « chapelle volante »

Donné par Mgr Ducaud-Bourget, ce surnom qualifie aisément la communauté parisienne fidèle à la messe tridentine au cours des années 1970, de la fin de la chapelle de l'hôpital Laënnec à l'occupation de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Dès 1968, devant l'exiguïté de la chapelle Laënnec, Mgr Ducaud-Bourget demande en vain au cardinal Marty l'attribution d'une église plus vaste. Après 1971, la communauté formée autour de lui se transporte, tous les dimanches, dans différents lieux en mesure de l'accueillir : la Mission ukrainienne, le Musée social, la Société d'encouragement pour l'industrie, la Mutualité, toutes salles qu'il faut louer et aménager à chaque fois. En janvier 1974, la chapelle s'installe dans la salle Wagram qui, en dépit de son aspect peu propre au culte, possède deux entrées (avenue de Wagram et rue de Montenotte) facilitant les flux des trois messes du dimanche matin ; en outre, la famille propriétaire des lieux marque une certaine sympathie pour l'ancienne messe.

Entre 1968 et 1976, Mgr Ducaud-Bourget contacte une douzaine de fois le cardinal Marty afin d'obtenir une église pour plus d'un millier de catholiques parisiens. L'archevêque le déboute systématiquement et lui interdit de poursuivre ses activités. C'est la médiatisation, opérée par le cardinal lui-même, qui va accroître davantage le succès de cette « communauté sauvage au sein du diocèse de Paris ». En 1974, Mgr Lefebvre vient à la salle Wagram donner le sacrement de confirmation pour la première fois, sans l'autorisation de l'ordinaire du lieu. Le cardinal Marty décide alors de condamner publiquement ces activités. En France, à cette époque, Mgr Lefebvre n'est pas encore connu ; la presse, et surtout la



Mme Buisson

télévision, s'intéressent donc à l'événement, et par l'effet de la publicité, font attirer à la salle Wagram un nouveau millier de fidèles, à tel point que s'en inquiète le curé de Saint-Ferdinand des Ternes. Avec l'« Affaire Lefebvre » en 1976, les médias font à nouveau converger d'autres fidèles lors de l'« été chaud »¹. Les 800 premiers occupants de Saint-Nicolas du Chardonnet constituent ainsi une minorité des 3 000 fidèles réguliers de Mgr Ducaud-Bourget en 1977.

Le contexte particulier de l'occupation

Depuis 1976, l'abbé Coache, fort des foules qu'il attire à ses conférences annuelles, incite à « prendre » une église à Paris. Son choix penche en faveur de Notre-Dame, mais il se range à celui de Mgr Ducaud-Bourget, chef de file de la communauté de fidèles traditionalistes, qui préfère Saint-Gervais sur la rive droite ; cette église, en effet, est longtemps restée inoccupée, avant d'être attribuée par l'archevêque à la Communauté monastique de

Jérusalem en 1976 ; or, le 27 février 1977, l'église Saint-Gervais doit recevoir la visite du cardinal Marty ; Mgr Ducaud-Bourget, qui a vainement demandé à plusieurs reprises à l'archevêque de venir visiter ses fidèles, souhaite profiter de l'occasion pour les lui présenter ce jour-là. Mais l'abbé Serralda s'oppose à ce projet, craignant que la police arrête la procession entre la Mutualité et Saint-Gervais. Dans le but de cibler une église au cœur de la capitale, le choix s'arrête alors sur Saint-Nicolas du Chardonnet, voisine immédiate de la Mutualité, et que l'abbé Serralda connaît personnellement pour y avoir servi dix ans auparavant.

L'opération est décidée chez Mme Buisson l'avant-veille, le vendredi 25 février, par les trois ecclésiastiques

¹ Suite à la déclaration du 21 novembre 1974 et à un long dialogue avec Rome, Mgr Lefebvre est *suspens a divinis* le 22 juillet 1976.

et deux autres personnes. Une annonce sibylline paraît dans *L'Aurore* le lendemain : « Une messe de Saint-Pie V sera célébrée demain à la Mutualité à 11h30, par Mgr Ducaud-Bourget, et sera suivie d'une réunion ». À l'époque, les protagonistes pensent seulement faire un éclat médiatique par une occupation temporaire d'église², pour forcer l'archevêché à accorder enfin une église à la communauté, mais non forcément y rester, dans la mesure où ils n'ont rien prévu pour la suite. La Providence se charge de la conduite des événements qui suivent.

De fait, à partir de l'occupation, les pouvoirs publics (gouvernement, mairie et archevêché) sont acculés à trouver une solution et à accorder un lieu de culte pour la communauté catholique traditionaliste de Paris. Par ailleurs, la campagne électorale rend particulièrement complexe la question, car elle oppose pour la mairie de Paris

(première élection dans la capitale depuis 1870) Michel d'Ornano à Jacques Chirac. Or, Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie dans le gouvernement de Raymond Barre, est le candidat soutenu par le Président de la République. Quant à Jacques Chirac, Premier Ministre jusqu'au 26 août de l'année passée, il vient de former le RPR et ne s'est déclaré candidat à la mairie de Paris que le 17 janvier précédent. Le premier tour des élections est prévu le 13 mars 1977, soit deux semaines après l'occupation de Saint-Nicolas du Chardonnet. Afin d'éviter tout clivage entre candidats et électeurs, les deux partis de droite évitent donc de prendre position sur cette épineuse question d'occupation.

Après quelques atermoiements, l'archevêché autorise le père Bellégo à recourir à une procédure judiciaire visant à évacuer les occupants. Le 1^{er} avril 1977, le tribunal des référés ordonne

l'expulsion et nomme simultanément un médiateur, Jean Guitton³, pour « rechercher les solutions d'un problème dont l'occupation de Saint-Nicolas du Chardonnet est l'une des manifestations ». La justice impose donc ce que l'archevêché se refusait à examiner. Plusieurs pistes sont alors étudiées pour proposer une église : la chapelle de la Sorbonne, l'église Sainte-Geneviève (Panthéon), celle du Val-de-Grâce, toutes désaffectées mais pour lesquelles les propriétaires refusent l'autorisation. De son côté, l'archevêché propose l'église Sainte-Marie-Médiatrice, construite au Nord-Est de Paris par les Chantiers du Cardinal et alors sans affectataire ; mais sa situation dans le 19^e arrondissement, voisine du boulevard périphérique et très excentrée, ne répond pas au besoin des fidèles traditionalistes. La médiation de Jean Guitton étant une impasse, l'évacuation est à nouveau demandée par le titulaire. Cependant, Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, refuse le concours de la force publique pour l'exécuter, considérant que cela aurait ajouté du désordre au désordre.

Conséquences judiciaires et administratives

Le 1^{er} avril 1977, le juge des référés avait repoussé au 4 juillet suivant l'expulsion des occupants, le temps de la médiation de Jean Guitton. Celle-ci n'apportant pas de solution, le père Bellégo réaffirme sa volonté de récupérer son église, mais n'obtient aucune mise à exécution de l'ordonnance d'expulsion. Le 13 juillet 1977, la Cour d'appel de Paris confirme l'ordonnance du 1^{er} avril. Saisie le 27 septembre 1977, la préfecture de police de Paris



Mgr Ducaud-Bourget

² La basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre, est occupée le 13 février 1971 par des militants gauchistes, conduits par Jean-Paul Sartre et Jean-Luc Godard, venus commémorer les fusillades de la Commune. Peu de temps après, ce sont des prostituées qui occupent la même basilique.

³ Académicien, il a publié l'année précédente un article dans le *Figaro* intitulé « Les deux messes », en faveur du pluralisme liturgique, peu après l'entrevue entre Mgr Lefebvre et Paul VI le 11 septembre 1976.

ne donne pas de suite à la demande de concours de la force publique⁴. Au demeurant, il était difficile de mettre à exécution l'expulsion demandée : les abbés Coache et Serralda ne sont plus à Saint-Nicolas, et comment demander à des fidèles catholiques de ne pas entrer dans une église catholique, par principe ouverte ? De surcroît, une partie de ces fidèles appartient à la paroisse « territoriale » depuis des dizaines d'années et ne peut dès lors en être évincée. Le 17 octobre 1978, la Cour de Cassation rejette le pourvoi formé par l'abbé Coache, admettant, dans un revirement de jurisprudence, la compétence du juge judiciaire pour un contentieux qui d'ordinaire relève du juge administratif depuis 1906. Depuis cette date, aucune nouvelle demande d'évacuation n'a été formulée ni par le titulaire ni par l'archevêché.

Les pouvoirs publics n'ayant pas mis à exécution l'ordonnance d'expulsion, l'abbé Bellégo demande réparation du préjudice causé et, le 6 mars 1987, le Conseil d'État confirme le jugement du tribunal administratif de Paris condamnant l'État pour refus du concours de la force publique.

La théorie du fait accompli installe durablement les occupants dans Saint-Nicolas du Chardonnet. Dans un arrêt du 27 juillet 2005, la Cour administrative d'appel de Paris constate que « l'occupation depuis 1977 de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet n'est plus contestée ».

L'installation du bi-ritualisme dans la capitale

L'occupation de Saint-Nicolas du Chardonnet force l'archevêché à accorder à la frange conservatrice des catholiques du diocèse de Paris ce qu'il avait antérieurement refusé à Mgr Ducaud-Bourget. Des messes célébrées « dans la sensibilité des traditionalistes », ainsi que le qualifie le cardinal Marty, sont proposées chaque dimanche à Saint-Roch à partir du 23 octobre 1977, puis à Saint-Vincent-de-Paul à partir du 27 novembre suivant. Toutefois, ce ne sont que des messes basses, sans chant grégorien mais accompagnées d'orgue, célébrées

en latin avec la « première prière eucharistique » du *Novus ordo Missae* et aux horaires les moins commodes pour les fidèles. Si l'archevêché consent à ce geste, celui-ci est expressément limité, puisqu'il est strictement restreint à la messe, ne concerne aucunement les autres sacrements, et élude totalement la question du catéchisme proposé à ces fidèles. La lutte alors menée par ces catholiques conservateurs, Jacques de Ricaumont et Ghislain de Diesbach en tête, qui pensent ainsi normaliser la situation de crise provoquée par l'occupation de Saint-Nicolas du Chardonnet, s'avère un leurre nécessitant de surcroît de continuelles négociations avec le clergé parisien pour obtenir des célébrations acceptables⁵. Quarante ans plus tard, seules deux églises du diocèse proposent des célébrations « selon la forme extraordinaire du rite romain » : Sainte-Odile (17^e arrondissement) et Saint-Eugène-Sainte-Cécile (9^e).

Trente ans après l'occupation de Saint-Nicolas du Chardonnet, la hiérarchie de l'Église catholique est revenue sur ses premiers jugements péremptoires. Selon le cardinal Marty, « Le nouveau Missel romain promulgué par le Pape Paul VI est le seul Missel en vigueur dans l'Église catholique romaine de rite latin. [...] L'*Ordo Missae* de Saint Pie V ne peut pas être utilisé dans la célébration eucharistique d'une communauté chrétienne »⁶. Le *Motu proprio* de Benoît XVI, le 7 juillet 2007, rétablit partiellement en justice

le droit intemporel du culte catholique traditionnel : « Il est donc permis de célébrer le Sacrifice de la Messe suivant l'édition typique du missel romain promulgué par le bienheureux Jean XXIII en 1962 et jamais abrogé », le Saint-Père précisant, dans la lettre accompagnant cette décision, « ce missel n'a jamais été juridiquement abrogé, et, par conséquent, en principe, il est toujours resté autorisé ».

Au reste, dès 1977, le cardinal Marty ne s'y trompait pas : le conflit entre « conciliaires » et « traditionalistes » dépasse la simple question de la messe. « Il ne s'agit pas d'une querelle à propos du latin. Il ne s'agit pas d'abord de la Messe selon le rite de Saint Pie V. Il s'agit de la foi catholique elle-même. » Rien ne peut mieux illustrer l'adage *lex orandi, lex credendi*. ●

⁴ À l'occasion d'une question parlementaire en 1999, le ministère de l'Intérieur réitère, dans sa réponse, l'affirmation de risque de trouble grave à l'ordre public en cas d'évacuation, s'appuyant sur la jurisprudence Couitéas du Conseil d'État (30 novembre 1923) : « Lorsque le concours de la force publique risque d'entraîner des troubles plus graves que celui qui naîtrait de l'inexécution de la décision de justice, l'administration est en droit de le refuser ».

⁵ Jacques de Ricaumont, *Visites à Messieurs les Curés de Paris*, La Table Ronde, 1981.

⁶ Cardinal Marty, lettre à Mgr Ducaud-Bourget, 29 décembre 1973.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - À expédier à M. Éric Brunet, LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).

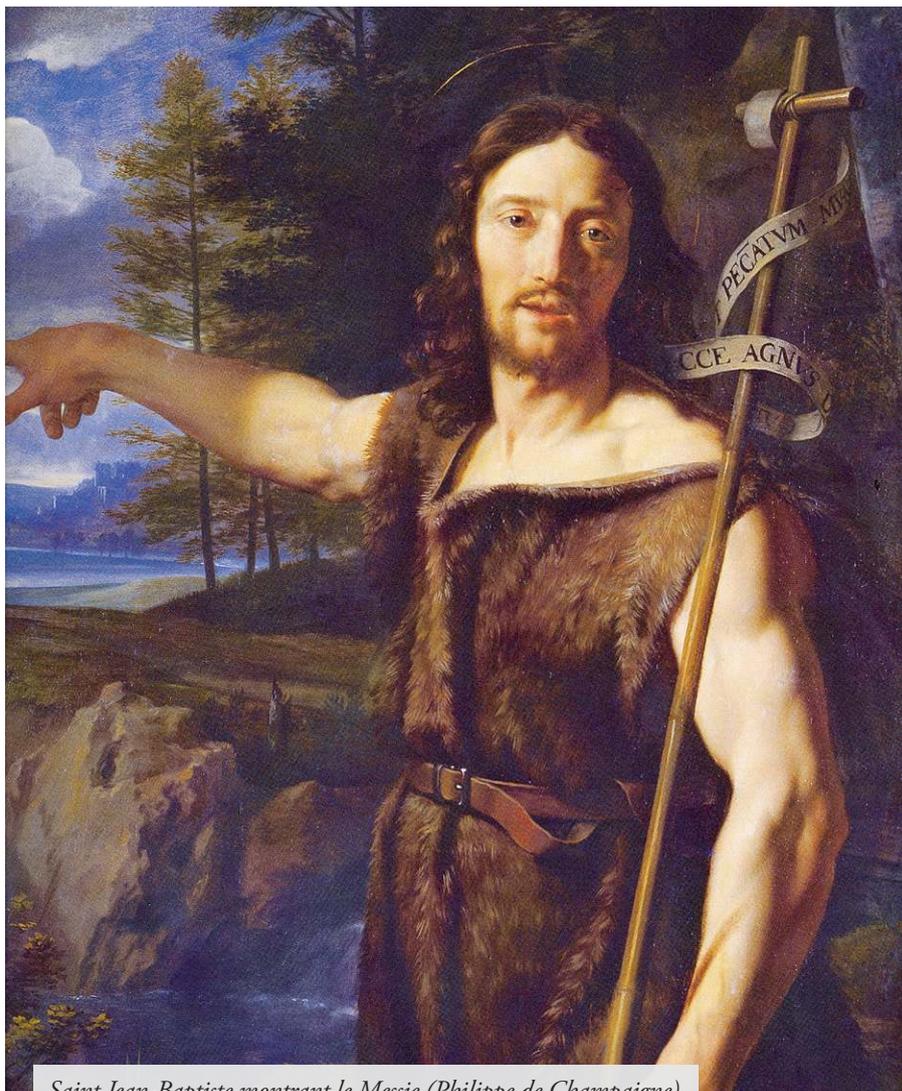
Témoignage d'un converti

Avant de connaître Saint-Nicolas du Chardonnet, je m'estimais catholique car j'étais baptisé et marié « à l'église », moderne s'entend. Il me semble avoir toujours eu la foi, mais dès l'enfance, j'éprouvais un grand besoin de comprendre et de rationaliser les mystères du Divin. Qui était Jésus ? Pourquoi était-il allé jusqu'au sacrifice ? Je ne comprenais pas sa nature, tout me restait mystérieux, car je n'avais pas été catéché. Bien sûr, j'avais assisté à des messes mais celles-ci étaient, à mon sens, dénuées de sacré, et la platitude du discours était inapte à éteindre ma soif.

J'avais besoin de comprendre, et je croyais l'homme capable par lui-même de perfectibilité. Aussi, j'entrais en franc-maçonnerie, pensant y trouver une nourriture spirituelle et intellectuelle. Je me disais que par elle, je pourrais travailler sur moi et devenir meilleur. Je me suis trompé, c'était ce que saint Ignace appelle une tentation sous apparence de bien. Je ne compris que plus tard à quel point le Malin est habile pour nous détourner de Dieu, et combien sont précieuses les règles du discernement des esprits de saint Ignace pour rester dans le droit chemin.

L'occultisme maçonnique à la lumière du mystère du Christ

C'est à cette période de ma vie que j'ai fait le plus de mal, sans jamais m'estimer responsable de mes fautes. Dans le sillage de la maçonnerie, je touchais à l'occultisme, au spiritisme, à l'ésotérisme, par soif de savoir. Je me suis beaucoup trompé. Pendant des années, j'ai cherché à comprendre qui était Jésus, le mystère de ses origines, pourquoi il était allé jusqu'au sacrifice. Mais sans la foi, aucune réponse n'a de sens. Sans la foi, les interprétations ne sont que des chemins de perdition, et les symboles chrétiens perdent leur sens véritable. On peut gloser pendant des années sur l'ésotérisme des rosaces et des étoiles décorant les vitraux des cathédrales. Mais tant que l'on n'a pas compris que Marie est la quintessence, le premier être humain parfait depuis Adam, la Mère de l'Homme-Dieu, on ne peut pas comprendre la beauté de ces symboles. Ils ne sont pas des modes d'emploi pour devenir Dieu. Ce sont des poèmes à notre Mère, des hommages à Notre Seigneur Jésus-Christ. Il n'est pas étonnant que l'étoile de Marie ainsi détournée soit inversée. Plutôt que d'inviter l'homme qui cherche à se



Saint Jean-Baptiste montrant le Messie (Philippe de Champaigne)

redresser pour regarder vers le Ciel et peiner dans l'exécution des consignes données par Jésus, le symbole inversé oriente les recherches au fin fond des abîmes de l'ego, où règne le prince de ce monde. Cela, je ne l'avais pas encore saisi, j'étais captif.

Je cherchais la lumière, mais ma vie était de plus en plus chaotique et ténébreuse. Il me fallut du temps avant de comprendre à quel point ce jeu

était dangereux, et le choc a été brutal. Un jour qu'on me demandait d'accomplir quelque chose qui me parut particulièrement violent, je compris ce qui n'allait pas. En cherchant à diviniser un homme inconscient de son asservissement, je ne faisais qu'offenser Dieu. Je réalisais alors à quel point le monde était corrompu, et me sentais totalement impuissant. Je pris peur : le monde tel que je le concevais était une illusion. C'était la religion de

« l'homme tout puissant », confondant vérité et orgueil, amour et servage. En cette religion de la satisfaction des désirs et du caprice, la victime immolée existe : c'est la vie humaine ! La vie manipulée, la vie avortée, la vie euthanasiée, la vie trafiquée. Je réalisais combien la religion de l'homme tout puissant réduisait l'homme à néant.

Devant tant d'erreurs, d'horreur et de malice, je pris peur. Cette peur était beaucoup plus que la simple frayeur d'un moment. Elle était vertige d'impuissance et de terreur devant un monde de malice, vertige paralysant même la réflexion, et qui pour moi me semblait devoir demeurer aussi longtemps que demeurerait la malice de ce monde, autrement dit toujours. Cette peur-là était devenue mon inséparable compagne, je ne pouvais m'en libérer.

Quand la libre-pensée devient un carcan

Il me devenait insupportable d'entendre la « bien-pensance » – cette minorité dictatoriale – utiliser systématiquement l'inversion accusatoire, couper court à tout vrai débat, pour imposer un monde sans transcendance, sans Dieu, sans bien ni mal, sans contraintes, où ne peut s'exprimer, « au nom de la liberté », que le plus fort, le plus violent, le plus démuné de vraie raison. Aussi je décidais de cesser la fréquentation des cercles maçonniques et toutes les pratiques liées à la magie et à l'occultisme. La nuit suivant cette décision, une violente douleur de lacerations dans mon dos m'a réveillé. Les sceptiques sourient, mais les disciples de Notre Seigneur Jésus-Christ comme leurs adversaires savent que, dans l'invisible, des forces s'affrontent.

Obéir est une notion étrangère à l'homme moderne. Il préfère intellectualiser le message du Christ, chercher le sens ésotérique des évangiles plutôt que de les appliquer et d'en comprendre l'infinie richesse. Désormais, je choisisais d'obéir.

Je ne savais pas qu'il y avait encore des églises traditionnelles. L'Église moderne étant une coquille vide,



Messe pontificale à Saint-Nicolas du Chardonnet

j'envisageais de me tourner vers l'église orthodoxe, lorsque le hasard d'une conversation me fit découvrir Saint-Nicolas du Chardonnet. Mon interlocuteur, habité par cette « bien-pensance » que j'exécrais, me dit : « Surtout n'y allez pas, ils sont schismatiques ». Il ne m'en fallut pas plus pour m'y rendre afin de me présenter à un prêtre.

Depuis trop longtemps je vivais avec cette peur, et je ne voyais pas vers qui d'autre me tourner qu'un prêtre d'une église de la Tradition. Celui-ci m'a assuré qu'avec la prière, le sacrement de pénitence et l'assiduité à la messe, la peur partirait. Il avait raison. J'étais terrifié, et l'étoile de Marie m'a guidé jusqu'à ce magnifique refuge qu'est notre belle église, j'y ai trouvé la lumière douce, bienveillante et rassurante de la grâce divine.

La liturgie agit sur moi comme un « bain spirituel ». La peur est partie, puis la paix est revenue avec la joie. Car le seul rempart à l'inexorable déchéance de l'homme laissé à lui-même est le précieux dépôt que nous a laissé notre Seigneur Jésus-Christ pour sauver nos âmes. Pour le reste, c'est Dieu qui détermine la longueur de la laisse du diable.

Ce précieux dépôt de la Tradition a pu être conservé et transmis grâce à l'œuvre de Mgr Lefebvre. J'éprouve une infinie reconnaissance pour cet homme que je n'ai pas connu et j'espère du fond du cœur que la Fraternité tiendra bon et qu'elle se battra pour préserver la Tradition sans compromis avec le prince de ce monde. Car on ne négocie pas avec le diable.

Aujourd'hui je n'aspire à rien d'autre que de faire ce que j'ai à faire : mon travail, prendre soin de ma famille et tâcher de respecter les enseignements de Notre Seigneur, lui obéir tout simplement et être en règle avec lui quand mon heure viendra. Ma prière, elle, va vers la génération à venir : je supplie Jésus-Christ de la protéger des folies de ce monde. ●

Carnet paroissial

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Martha GRELL, 93 ans	1 ^{er} février
Eric METTAIS-CARTIER, 65 ans	6 février
Philippe RAMPONNEAU, 68 ans	7 février
Jean-Yves BOULARD, 84 ans	22 février
Laure MICHEL, 63 ans	24 février

▶ Activités de la paroisse

Dimanche 5 mars

- ◆ De 13h00 à 18h30, à Notre-Dame de Consolation, réunion des anciens retraitants
- ◆ 16h30 : vêpres
- ◆ 17h00 : 1^{ère} conférence de carême par M. l'abbé Laurençon : "Le sacrifice de la messe dans la vie intérieure". À l'issue, salut du Très Saint Sacrement

Lundi 6 mars

- ◆ À 19h30 à l'Institut universitaire Saint-Pie X, conférence de M. Alain Lanavère sur "La divine comédie : au purgatoire avec Dante"

Mardi 7 mars

- ◆ 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 8 mars

- ◆ De 15h00 à 17h00, réunion de la Croisade Eucharistique à la rue Gerbert
- ◆ 18h30 : messe chantée des étudiants
- ◆ 20h00 : réunion du Cercle Saint-Louis (étudiants) avec une conférence de M. l'abbé de La Rocque : "redécouvrir notre messe"

Jeudi 9 mars

- ◆ 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 10 mars

- ◆ 17h30 : chemin de Croix
- ◆ 19h15 : chapelet des hommes devant le Très Saint Sacrement exposé
- ◆ 19h30 : récollection préparatoire à la consécration à la Très Sainte Vierge selon la méthode de St Louis-Marie Grignon de Montfort (salle des catéchismes)

Samedi 11 mars

- ◆ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ◆ 14h30 : chapelet organisé par SOS Tout-Petits au croisement du boulevard du Montparnasse et de l'Avenue de l'Observatoire
- ◆ 15h00 : baptême de Lucile Fernandez
- ◆ 16h00 : baptême de Jules Edel

Dimanche 12 mars

- ◆ Présence de l'école Sainte-Marie de Saint-Malo. Quête pour cette école à la sortie de toutes les messes, avec différentes ventes sur le parvis et en salle des catéchismes
- ◆ De 9h00 à 12h30, ouverture de la bibliothèque paroissiale
- ◆ L'après-midi : sortie des enfants de chœur de la paroisse au Mesnil-Montant (spectacle de la Passion)
- ◆ 16h30 : vêpres
- ◆ 17h00 : 2^e conférence de carême par M. l'abbé Laurençon : "L'adoration". À l'issue, salut du Très Saint Sacrement

Lundi 13 mars

- ◆ À partir de la messe de 18h30, réunion du Tiers-Ordre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Mardi 14 mars

- ◆ 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 15 mars

- ◆ 18h30 : messe chantée des étudiants
- ◆ 20h00 : réunion des Jeunes-Pro à Notre-Dame de Consolation avec une conférence de Jean-Marie Le Méné sur le transhumanisme

Jeudi 16 mars

- ◆ Pas de catéchisme pour adultes

Vendredi 17 mars

- ◆ 17h30 : chemin de Croix
- ◆ De 18h00 à 20h00 : consultations juridiques gratuites en salle des catéchismes

Samedi 18 mars

- ◆ Pas de catéchisme pour adultes

Dimanche 19 mars

- ◆ 16h30 : vêpres
- ◆ 17h00 : 3^e conférence de carême par M. l'abbé Laurençon : "La réparation". À l'issue, salut du Très Saint Sacrement

Lundi 20 mars

- ◆ Fête reportée de saint Joseph, patron de l'Église universelle
- ◆ 17h45 : 2^e vêpres de saint Joseph
- ◆ 18h30 : messe chantée de saint Joseph
- ◆ À 19h30 à l'Institut universitaire Saint-Pie X, suite du cycle sur les enseignements pontificaux, avec une conférence de M. l'abbé Chautard sur *Æterni patris* et la philosophie chrétienne
- ◆ 20h00 : réunion des étudiants de l'ENS

Mardi 21 mars

- ◆ 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 22 mars

- ◆ 18h30 : messe chantée des étudiants

Jeudi 23 mars

- ◆ 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 24 mars

- ◆ 17h30 : chemin de Croix

Samedi 25 mars

- ◆ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ◆ 17h45 : 2^e vêpres de l'Annonciation
- ◆ 18h30 : messe chantée de l'Annonciation, avec consécrations à la Très Sainte Vierge Marie

Dimanche 26 mars

- ◆ Sur le parvis, vente de produits malgaches au profit de l'association *Quo Vadis* Madagascar, venant en aide aux missions de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X dans ce pays
- ◆ 16h30 : vêpres
- ◆ 17h00 : 4^e conférence de carême par M. l'abbé Laurençon : "La supplication". À l'issue, salut du Très Saint Sacrement

Mardi 27 mars

- ◆ 18h30 : messe chantée de Requiem pour les victimes de la rue d'Isly, avec absoute.
- ◆ À 19h30 à l'Institut universitaire

Saint-Pie X, suite du cycle sur les enseignements pontificaux, avec une conférence de M. l'abbé Bourrat sur *Divini illius magistri* et l'éducation chrétienne

Mardi 28 mars

- ◆ 20h00 : cours de doctrine approfondie
- ◆ 20h00 : cycle de philosophe politique : le protestantisme et ses conséquences politiques par M. l'abbé Billecocq

Mercredi 29 mars

- ◆ 18h30 : messe chantée des étudiants
- ◆ 20h00 : réunion du cercle Saint-Louis avec une conférence de M. Maxence Hecquard sur "les fondements philosophiques de la démocratie moderne"

Jeudi 30 mars

- ◆ 20h00 cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 31 mars

- ◆ 17h30 : chemin de Croix

Samedi 1^{er} avril

- ◆ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ◆ 14h30 : chapelet organisé par SOS Tout-Petits au croisement du boulevard du Montparnasse et de l'Avenue de l'Observatoire
- ◆ 16h00 : baptême de Jeanne Forgues

du 1^{er} avril à 18h00 et le 2 avril toute la journée, grande braderie du vestiaire

Dimanche 2 avril

- ◆ 16h30 : vêpres
- ◆ 17h00 : 5^e conférence de carême par M. l'abbé Laurençon : "L'action de grâce". À l'issue, salut du Très Saint Sacrement

Le Chardonnet

Mensuel de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90 - Fax : 09 56 05 57 64
Courriel : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.sainnicolasduchardonnet.fr

Directeur de la publication :
Abbé Patrick de La Rocque

Maquette et mise en page :
www.topazegraphic.com

Imprimerie

Corlet Imprimeur S.A. - ZI, rue Maximilien Vox
14110 Condé-sur-Noireau

ISSN 2256-8492 - CPPAP N° 0321 G 87731

Tirage : 1300 exemplaires

